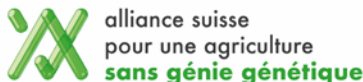




ASSOCIATION DES
PETITS PAYSANS



Communiqué de presse

Berne, le 31 août 2018

Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être assujetties à la loi sur le génie génétique.

La pétition sur les nouvelles techniques de modification génétique a été déposée à la Chancellerie fédérale

La pétition «Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique !» a été déposée aujourd'hui à la Chancellerie fédérale accompagnée d'une palette colorée de produits agricoles. Depuis mars, plus de 30'000 personnes ont signé la pétition lancée par l'Association des petits paysans, l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASAG) et la Schweizer Allianz Gentechnikfrei (SAG). Cette revendication s'adresse au Conseil fédéral, qui décidera cette année du statut juridique de ces nouvelles techniques, ainsi qu'aux deux chambres du Conseil National et du Conseil des États.

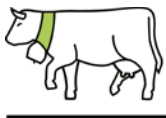
Plus de 30 000 personnes s'engagent, par leur signature, contre l'introduction par la petite porte des produits issus du génie génétique. Si les organismes modifiés par les nouvelles techniques de génie génétique ne sont pas tous considérés juridiquement comme modifiés génétiquement, ils finiront dans nos assiettes - sans déclaration, ni évaluation préalable des risques. Dans sa récente décision, prise fin juillet, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a bien compris cette problématique et s'est prononcée dans la même ligne que la pétition. Tout organisme modifié par une des nouvelles techniques de génie génétique, y compris par mutagenèse, est considéré comme OGM. Les initiateurs de la pétition exigent, au nom de toutes les organisations membres de l'ASAG et de la SAG, que la Suisse emboîte le pas à la CJUE. Il n'y a aucune raison valable que la loi actuelle sur le génie génétique ne s'applique pas à toutes les nouvelles techniques de génie génétique, également en Suisse.

Informez en adoptant une position prudente et clairvoyante

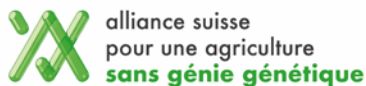
La pétition ne cherche pas seulement à exercer une pression politique, mais aussi à sensibiliser et informer le public sur ces questions. Ce travail est nécessaire. En effet, rares ont été les articles de fond sur la décision de la CJUE dans la presse généraliste romande. La presse scientifique et économique a souvent contesté cette décision, pourtant logique, comme n'étant pas basée sur des faits scientifiques. Isabelle Chevalley, présidente de l'ASAG, s'oppose fermement à toute discréditation de la CJUE: « Cette décision est prudente et clairvoyante. Les nouvelles techniques de génie génétique engendrent des manipulations non naturelles du génome. Nous demandons au Conseil fédéral de se baser sur l'arrêt de la Cour de justice européenne et de soumettre les nouvelles méthodes de modifications génétiques à la loi sur le génie génétique. Il en va de notre sécurité alimentaire et de la transparence pour les consommateurs ! »

Des plantes adaptées au site plutôt qu'issues du laboratoire

Pour rappel, la pétition n'exige pas une interdiction mais une approche responsable de ces nouvelles techniques. Les sélectionneurs qui veulent continuer à s'appuyer sur le génie génétique peuvent le faire. Mais, au lieu d'une fuite en avant vers plus de génie génétique, la discussion autour des nouveaux OGM devrait inclure les alternatives existantes qui sont développées en Suisse. Pour Regina Fuhrer, présidente de l'Association des petits paysans, c'est clair : « L'agriculture industrielle fait fausse



ASSOCIATION DES
PETITS PAYSANS



route avec l'usage des plantes génétiquement modifiées. Au lieu d'une agriculture basée sur les plantes cultivées en laboratoire, il faut une agriculture rurale diversifiée, avec des plantes adaptées au site, cultivées en interaction avec l'environnement - combinées à des méthodes de culture douces ».

Contacts

Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique :

Isabelle Chevalley, Présidente, 079 627 92 30

Luigi d'Andrea, Secrétaire exécutif, 077 400 70 43

Association des petits paysans :

Regina Fuhrer, Présidente : tél. 079 723 80 80 59

Des photos de la remise de la pétition sont disponibles pour téléchargement sous le lien suivant :

<http://www.ex-press.ch/transfer/iHAdB4psGh>

La campagne se poursuit

La pétition s'inscrit dans le cadre de la campagne d'information « Pas de génie génétique par la petite porte ». Celle-ci montre, par des exemples, quels organismes sont modifiés par génie génétique et avec quelles techniques. Ainsi, le colza, les pommes, les abeilles, les porcs ou les vaches ont déjà été modifiés et, pour certains, sont prêts à être mis sur le marché. Les nouvelles techniques de génie génétique recouvrent, entre autres, l'édition génomique (par exemple par CRISPR/Cas9), l'interférence à ARN et le forçage génétique. Les objectifs des modifications génétiques ainsi que les risques et conséquences de la dissémination de ces nouveaux OGM pour la société, l'agriculture et l'environnement sont également présentés. La campagne est soutenue par toutes les organisations de membre de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique.

Pour plus d'infos : stop-nouveaux-ogm.ch/fr

Ou notre [brochure d'information](#) sur les nouvelles techniques de génie génétique.